

Département des Landes
Arrondissement de Dax

Commune de POYANNE

Nombre de Conseillers
15
Conseillers en fonction
13
Conseillers présents
11

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 mai 2024

**Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,
Maire**

Membres présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Elisabeth COUDROY - Olivier SCHAFFHAUSER - Alain LABAT - Maylis AUMAILLEY - Thierry LABORDE - Catherine ROSSIGNOL - Philippe DUCOURNEAU - Thierry LOUPIEN

- Rémy NAPIAS - Séverine SOUPOT

Absents excusés : Nicolas JACOB - Michèle GUARIDO -

Secrétaire de séance : Maylis AUMAILLEY

Date de la convocation : 15 mai 2024

Ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu en date du 12 avril 2024
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) **DCM2024-05-22** : Dissolution du CCAS
- 4) Organisation des élections européennes : dimanche 9 juin 2024
- 5) Point sur les travaux de voirie
 - a. Carrefour Route de Mandu / Route de Maisonnave
 - b. Travaux de mise en sécurité des RD 10 et RD 420
 - c. Chemin du Hourcq
 - d. Achat terrain sur la RD 10 (Rte des vignes)
- 6) Chauffage du foyer rural : Choix de l'entreprise
- 7) Divers :

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Mme la Maire demande aux élus s'ils ont bien pris connaissance du PV de la dernière séance et s'il appelle à des modifications. Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 12 avril 2024.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Maylis AUMALLEY se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) DCM22-05-2024 : Dissolution du CCAS

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que la dissolution du CCAS et la clôture du budget 2023 n'ont pu être réalisées en 2023 en raison d'un problème comptable.

Le budget primitif 2024 du CCAS a été voté, la commune peut désormais le dissoudre et clôturer le budget.

Après en avoir délibéré,

- Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS.

Cette mesure est d'application immédiate.

- Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin au 30/06/2024.
- Le conseil municipal exercera directement les compétences du CCAS.
- Le conseil municipal décide de clôturer le budget du CCAS au 30/06/2024. L'excédent de ce budget 2024 d'un montant de 543,30€ sera transféré dans celui de la commune.

Délibération reçue en préfecture le 04 juin 2024

4) ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin de 08h à 18h.

La tenue du bureau de vote se tiendra en deux permanences, de 08h à 13h et de 13h à 18h.

☞ Permanence de 8h à 13h : Fabienne Laby-Fauthoux, Alain Labat, Olivier Schaffhauser, Rémy Napias

☞ Permanence de 13h à 18h : Elisabeth Coudroy, Michèle Guarido, Maylis Aumailley, Thierry Laborde

Les panneaux d'affichage doivent être en place lundi 27 mai à 0h00

7h30 : Préparation du bureau (affichage, recomptage des enveloppes, préparation du bureau)

18h : clôture (préparation enveloppe centaine, tables de dépouillement...)

5) POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

A) CARREFOUR MANDU / MAISONNAVE

Mme Laby-Fauthoux et M. Alain Labat ont reçu M. Dizabeau, responsable de la voirie à la communauté de communes, afin d'aborder la sécurité entre les voies communales de Mandu, Maisonnave et Lauriole.

Madame la Maire propose de régler et sécuriser les lieux comme suit :

- A l'intersection formée par les voies communales de Mandu, Maisonnave et Lauriole, le régime de priorité est réglementé par un « STOP ».
- Ainsi les usagers circulant sur les VC de Lauriole et Maisonnave et désirant s'insérer sur la VC de Mandu devront marquer un temps d'arrêt avant de s'insérer sur celle-ci.
- La signalisation de police conforme à la réglementation sera fournie, posée et entretenue par la commune de Poyanne

Après discussion, le conseil municipal accepte la proposition et charge Mme la Maire de toutes les formalités administratives.

Ci-après les besoins de panneaux et de signalisation nécessaires pour le nouvel aménagement du carrefour :

Type panneaux	Dimensions	Classe	Nombre
Panneau STOP AB4	600 mm	2	2
Panneau Présignal AB5 - 100 m	700 mm	2	1
Panneau Présignal AB5 - 150 m	700 mm	2	1
Panneau Présignal AB2	700 mm	2	2
Fixations	40 x 80		14
Supports	40 x 80 x 2,00m		2

Besoin en signalisation horizontale

Bande STOP résine réfléchissante route de Lauriole :

- Largeur 50 cm – Longueur 6 m

Bande STOP résine réfléchissante route de Maisonnave :

- Largeur 50 cm – Longueur 4m

Ligne retour Stop peinture réfléchissante

- Largeur 2U – Longueur 2 x 10m

B) TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES RD 10 ET RD 420

Le marché public est en ligne depuis le 13 mai jusqu'au 07 juin sur la plateforme « demat ampa ». A ce jour 8 dossiers ont été retirés. L'UTD indique dans la procédure de marché que le début des travaux est prévu en juillet.

C) ACHAT TERRAIN RD 10 RTE DES VIGNES

Mme Fabienne Laby-Fauthoux et M. Labat ont rencontré le propriétaire de la maison située 760, Rte des Vignes pour aborder la modification de sortie de la propriété. Afin de sécuriser les lieux, il conviendra au propriétaire de faire une demande de permission de voirie auprès de l'UTD de Tartas dans le but de modifier l'entrée sur la RD 10. Mme la Maire informe l'assemblée qu'afin de sécuriser la sortie de la route du Houssat, il faudra acquérir un bout de parcelle.

Afin de lancer la procédure, la commune se rapprochera d'un géomètre pour le bornage.

D) CHEMIN DU HOURCQ

Le conseil municipal valide le devis de M. Jean Charles Crabos d'un montant de 13 195€ HT, soit 15 834€ TTC. Les travaux devraient être faits courant septembre octobre.

E) AIRE DE RETOURNEMENT

La bande de roulement du bourg devrait être refaite en septembre, octobre avec la mise en place d'un fléchage au sol sur l'aire de retournement située en face de la mairie. Il n'y aura pas de signalisation verticale.

6) FOYER RURAL : CHAUFFAGE

La Mairie a reçu trois devis. Avant de valider le choix de l'entreprise, des renseignements supplémentaires seront demandés.

La commune va se rapprocher de Ambre énergies pour avoir un devis avec 2 pompes.

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le foyer rural, la société Ambre énergie conseille de remplacer les tuiles par un bac acier, plus résistant.

7) DIVERS

a) Dégâts des eaux aux multiple rural

Mme la Maire informe l'assemblée qu'il y a eu 2 dégâts des eaux dans le multiple rural au « O Jansemin » en raison semble t'il de présence de rongeurs qui ont abîmé les canalisations d'eau potable de l'appartement situé au dessus. Un constat entre le commerce et la mairie a été fait et transmis aux assurances de chaque partie. La commune a pris en charge les frais de réparation des canalisations.

Les devis de peinture, de plâtre et de réparation du thermostat du frigo ont été établis et transmis aux assureurs.

Mme Lemoine a envoyé un mail à la mairie stipulant qu'elle a sollicité son assurance dans le cadre d'une perte d'exploitation et que les 3 premiers jours (jours de carence) ne sont pas couverts. Aussi, elle demande si la commune peut dédommager ces 3 jours de carence. Après discussion, le conseil municipal sursoit à cette demande car il est en attente d'une réponse du service juridique de l'ADACL et de son assurance.

Par ailleurs, Mme Lemoine précise que les travaux de réfection nécessiteront une fermeture du magasin pendant 5 jours environ.

L'assemblée suggère que ses travaux soient faits pendant une période de congés.

b) Panneaux photovoltaïques sur la salle des sports et les arènes

Les élus de la commission « Bâtiments – développement durable » ont reçu Enerlandes pour le projet de panneaux photovoltaïques sur le hall des sports et les arènes. La société propose un bail emphytéotique de 30 ans avec un seul loyer de 20 000€ à condition qu'il n'y ait pas un surcoût dans les travaux préparatoires de la mise en place.

La commission en charge de l'étude de ce projet doit rencontrer M. Dupouy de la société « Agrisol » afin qu'il fasse une étude.

Concernant Engie Enio, la commission est dans l'attente du devis.

c) Prolifération de rats dans les canalisations de l'assainissement collectif constatée par des habitants du bourg

La commune a obtenu les coordonnées de la société de dératisation qui travaille en partenariat avec le SYDEC. Il convient de prendre rendez-vous afin de mettre en place cette prestation en plus de celle du SYDEC (passage dans les canalisations de l'assainissement collectif).

d) Base Adresse Nationale (BAN)

Mme la Maire informe l'assemblée que la commune doit mettre à jour les adresses de la commune sur data.gouv avant le 1^{er} juin. Cette mise à jour permettra aux services de secours, sociétés de livraison et autres.. de localiser les adresses plus facilement. Mme la Maire et la secrétaire ont effectué une formation le 15 mai dernier afin de réaliser cette mise à jour.

e) MPP

M. Ducourneau est convié à une réunion à Haut Mauco le 31 mai prochain. Il s'y rendra avec Mme Estelle Coudroy, présidente du foyer des jeunes, association qui organisera le marché avec la commune.

f) Entretien commune

Mme la Maire informe l'assemblée que certains administrés font des réflexions désobligeantes sur l'entretien de la commune à l'agent municipal, notamment les espaces verts. Il convient de constater que la météo n'a pas très favorable ces derniers jours pour tondre, désherber. De plus la nouvelle tondeuse n'a pas été encore livrée.

Le conseil municipal propose de prendre contact avec l'ESAT de Saint Paul les Dax pour une intervention ponctuelle afin de rattraper le retard.

g) Local de la médiathèque

Devis d'Alex le plombier : 1 086.20€

Pose d'un évier inox avec un meuble, un mitigeur et un chauffe-eau électrique.

Il faudrait envisager la pose d'un radar lumineux et de 2 projecteurs.

Il faudrait vérifier le fonctionnement de la VMC à la médiathèque et mesurer le taux d'humidité.

h) Embacles sur le Louts

La commune a signé un devis (2 100€) à la société Scop Egan Aquitaine. Les travaux sont terminés. M. Labat fait circuler des photos pour montrer le travail fini.

i) Informations diverses

○ Foyer rural

Il faudrait mettre un mot au foyer rural pour informer les personnes qui le louent de ne pas débrancher la chambre froide. Cela fera l'objet d'un rajout sur la convention de location

Toujours concernant la location du foyer, il faut être vigilant et bien vérifier l'état des extincteurs lors de l'état des lieux de sortie. En effet, un fil a été coupé sur l'extincteur à droite de la porte d'entrée. Le conseil municipal souhaite que ce dernier soit déplacé car ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'il est dégradé.

○ Peinture des toilettes publiques extérieures

La commune va solliciter un devis.

○ Installation des points-tris

Le nombre de points-tris dépend du nombre d'habitants dans la commune. Poyanne devrait en avoir 5. Le projet d'installation à côté de l'église est abandonné pour une question d'esthétique.

Après discussion avec M. Brisé du SIETOM, il conviendrait d'en installer 3 à la Toudeille et 2 Rte de Gouarde.

○ Distribution des numéros de maisons

Il convient de distribuer les numéros des maisons afin de tout mettre à jour notamment pour la Base d'Adresses Nationale.

Thierry Loupien et Alain Labat feront le point et prépareront les tournées le 14/06, pour une distribution le 15/06